

Saint-Quentin-en-Yvelines, le 27 février 2017

Le Groupe Europcar se félicite de la décision de non-lieu total de l'Autorité de la concurrence concernant Europcar France, sa filiale française

Le groupe Europcar se félicite de la décision de non-lieu total prononcée ce jour par l'Autorité de la concurrence concernant le secteur du marché français de la location de voitures courte durée.

Le groupe Europcar s'est toujours défendu des griefs qui lui étaient reprochés par les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence et est heureux d'avoir été entendu.

Le Groupe rappelle qu'il place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie. Il s'inscrit dans un processus de qualité permanent afin d'offrir un parcours clients de qualité et transparent.

Cette décision n'a aucun impact sur les résultats 2016 que le Groupe publiera le mardi 28 février 2017 à 7h30.

A propos du Groupe Europcar

Le Groupe Europcar est une société cotée sur Euronext Paris (EUCAR). Europcar est le leader de la location de véhicules en Europe et l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité. Présent dans plus de 140 pays, Europcar offre à ses clients l'un des plus grands réseaux de location de véhicules soit en direct, soit grâce à ses franchisés et ses partenaires. Le groupe opère sous les marques Europcar® et InterRent®, la marque low cost du groupe. La satisfaction des clients est au cœur de la mission du groupe et de ses 6000 collaborateurs : cet engagement vient nourrir le développement permanent de nouveaux services. Le « Lab Europcar » a ainsi été créé pour appréhender au mieux les enjeux de la mobilité de demain par l'innovation et par des investissements stratégiques comme ceux réalisés pour Ubeeqo et E-Car Club.

Pour plus d'information sur le Groupe Europcar

www.europcar-group.com